<u>Synthèse</u>

RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



Le SIBA regroupe 12 communes. Il exerce la compétence assainissement des eaux usées et définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Trois délégataires sont responsables du fonctionnement et de la continuité du service. Ils assurent l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

Pour les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'exploitation des installations d'assainissement collectif est déléguée à la Société ELOA. 2020 constitue une année de transition vers le nouveau contrat de délégation qui débutera le 1er janvier 2021 et qui a été attribué au groupe VEOLIA. La société fille, exclusivement dédiée à ce territoire, continuera d'exercer sous le nom d'ELOA.

Le 1er janvier 2020, le SIBA a intégré les territoires de Marcheprime et de Mios, dont l'exploitation est déléguée respectivement à AGUR et SUEZ. A l'horizon 2022, les territoires de ces deux communes seront regroupés au sein d'un seul contrat de délégation de service public.

Les deux contrats de délégation (10 communes riveraines / Marcheprime & Mios) prendront fin le 31 décembre 2026 ; les élus du SIBA pourront décider d'un contrat unique à l'échelle des douze communes du SIBA ou de maintenir un allotissement géographique.

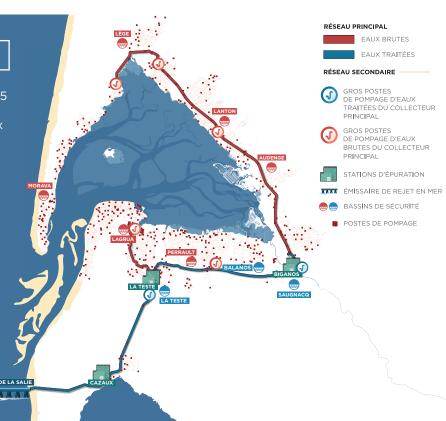
LA COLLECTE DES EAUX USÉES

- 87 269 abonnés pour une population de 135 995 habitants permanents
- 1220 km de réseaux séparatif (le rejet des eaux pluviales y est interdit)
- 456 postes de pompage
- 8 bassins de sécurité pour une capacité de stockage de 270 000 m³

Les délégataires assurent l'exploitation du système d'assainissement et procèdent, notamment, chaque année:

- à l'inspection télévisée de plus de 30 km de réseau,
- au curage préventif de 140 km de réseau,
- à 1600 opérations de nettoyage des postes de pompage.

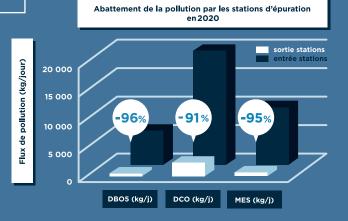
27 500 branchements ont été contrôlés depuis 2013.



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos, de Cazaux, de Marcheprime et de Mios d'une capacité totale de 308 000 équivalents habitants.

- Plus de 35 000 m³ traités chaque jour.
- 4075 tonnes de matière sèche de boues valorisées en compostage.



LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui pilote des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 17 M€ TTC ont ainsi été investis en 2020 et 88 M€ TTC sur les 5 derniers exercices.

Les délégataires consacrent également 1,2 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

LES INDICATEURS FINANCIERS

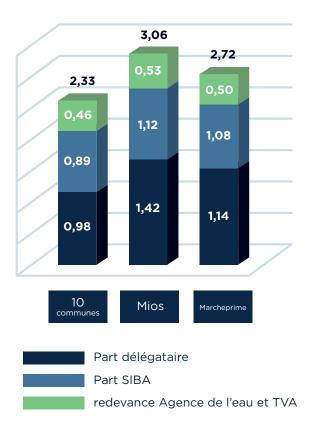
La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

Le tarif de la redevance assainissement appliquée sur les territoires de Marcheprime et de Mios n'a pas été augmenté par le SIBA depuis sa prise de compétence (hors actualisation contractuelle du tarif délégataire).

Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement par les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement reste saine malgré une dégradation de l'épargne nette et une augmentation de l'endettement (durée d'extinction de la dette de 2.5 années).

Tarifs assainissement €TTC/m³ (1er janvier 2021)



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF